

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine (arrivée à 19h30), Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric.

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PIZOIRD Vincent.

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : PRISE DE COMPETENCE DE LA CCJLVD RELATIVE A « ETUDE CENTRE DE SANTE »

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier à la pénurie de médecins et ainsi attirer des praticiens souhaitant exercer leur métier autrement. Le salariat représente en effet une alternative intéressante pour les médecins qui ne veulent plus réaliser 75 heures par semaine. Par ailleurs, cette solution leur permet de se consacrer à la pratique de la médecine, le volet administratif et les locaux étant gérés par la collectivité. Afin de pouvoir réaliser cette étude de faisabilité la Communauté de Communes doit avoir la compétence adéquate.

Le Maire propose de se prononcer favorablement à la prise de la compétence « étude de la création d'un centre de santé » par la CCJLVD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **se prononce favorablement à la prise de la compétence « étude de la création d'un centre de santé » par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

